



Annuaire TOGO

Moi j'y suis, et toi ?

www.annuairestogo.tg



INTERNATIONAL

P.4

ADAMA BARROW, LE NOUVEL HOMME FORT DE LA GAMBIE.



Politique

P.2

**QUELS ESPACE ET
OFFRE POLITIQUES
POUR LES FDR?**

Invité Spécial

P.5,9

**M. DODZI KOMLA
KOKOROKO, PRESIDENT DE
L'UNIVERSITE DE LOME.**



Dossier

P.8

**PUDC-ANADEB :
UN PARTENARIAT
AU SERVICE DES
COMMUNAUTES**

Eco/Social

P.14

**CFAO MOTORS
EN « HARMONIE »
AVEC SON PUBLIC**

Sport

P.15

**LE TOGO TIENT
PEUT ETRE SON
PROCHAIN AGASSA**



Faites vous plaisir en cette fin d'année

13 900 000 FCFA TTC*

Du 05 novembre au 15 décembre 2016

* Stock limité / Modèle concerné C4 AIR CROSS 4x2 BVM



CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Distributeur Officiel



CITROËN

POUR UNE REPUBLIQUE EXEMPLAIRE.

L'Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral (ADDI) a déposé le 10 novembre dernier sur la table de l'Assemblée nationale, une proposition de loi « portant déclaration de patrimoine, prévention et répression de l'enrichissement illicite au Togo ».

Selon l'exposé des motifs, l'exercice de fonctions publiques doit s'accompagner d'un devoir de responsabilité, de probité et d'intégrité, excluant toute velléité d'accaparement des ressources publiques. La formalité de déclaration de patrimoine permettrait, assure le texte, non seulement de garantir la transparence dans la conduite des affaires publiques mais aussi et surtout de prévenir les conflits d'intérêts et toute forme d'enrichissement illicite.

Le parti du Pr Aimé Tchabouré GOGUE déclare fonder sa démarche sur l'article 145 de la Constitution de 1992 qui prescrit que le Président de la République, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement, le Président et les membres du bureau de l'Assemblée Nationale et du Sénat et les Directeurs des administrations centrales et des entreprises publiques fassent devant la Cour Suprême une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction. Et confie à une loi, qui n'a pas été à ce jour adoptée, de déterminer les conditions de la mise en œuvre de ces dispositions.

Il cite par ailleurs la Directive n°01/2009/CM/UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA, transcrite dans l'ordonnancement juridique national par la Loi n° 2014-009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques qui dispose en son article 50 : « les détenteurs de toute autorité publique, élus ou hauts fonctionnaires, font une déclaration de leur patrimoine en début et en fin de mandat ou de fonction. Une loi spécifique précise les conditions et le périmètre de ce principe et définit les infractions et sanctions de tout enrichissement illicite. »

Cependant, il est peu probable que cette proposition de loi soit votée en l'état et à court terme, ce pour plusieurs raisons. D'abord, avec 2 députés sur les 91 que compte la représentation nationale, ADDI a peu de chances de voir prospérer son initiative. D'autant plus qu'au lieu d'approcher les différents groupes parlementaires, surtout la majorité, pour un travail de lobbying et, osons le mot, de « marchandage », il a préféré prendre à témoin l'opinion et instrumentaliser la presse. Ensuite, plusieurs réserves sur le fond sont à souligner. Ainsi que l'a relevé l'ancien ministre Christian TRIMUA, les définitions des termes contenus dans la proposition posent de sérieux problèmes et portent atteinte pour certains, à de nombreux droits de tiers. De même que de nombreuses confusions procédurales jonchent le texte, la compétence des autorités administratives et judiciaires n'est pas clairement établie ou encore l'annulation de privilège de juridictions etc... sont autant de faiblesses qu'il faudra nécessairement corriger.

Il n'empêche que l'initiative, dans son essence, est à saluer parce que satisfaisant dans son esprit à une obligation constitutionnelle jusque-là ignorée. Elle répond également à une exigence de notre époque moderne, où la transparence et la reddition des comptes doivent être les mamelles de toute action publique. Emprunter cette voie entrouverte par l'enseignant d'Economie et ses amis aura d'autres vertus : mettre fin à certains fantasmes à la vie dure et engager résolument la République dans l'exemplarité. Sans négliger par ailleurs son caractère dissuasif : la peur du gendarme étant pour beaucoup, le commencement de la sagesse. C'est pour toutes ces raisons et en dépit de ses imperfections, qu'il faut soutenir la proposition de loi d'ADDI, pour la valeur qu'elle porte.

QUELS ESPACE ET OFFRE POLITIQUES POUR LES FORCES DEMOCRATIQUES POUR LA REPUBLIQUE DE Me DODJI APEVON ?

✂ Ayi d'ALMEIDA

Les Forces Démocratiques pour la République (FDR) ont été portées sur les fonts baptismaux le 25 novembre dernier à l'issue d'un congrès constitutif qui a rassemblé 3.877 membres fondateurs venus de divers horizons du pays. Pour le nouveau parti de Me Dodji APEVON, victime du jeu intrigant de son ancien camarade de route, Me Yawovi AGBOYIBO, il s'agira de s'imposer dans le paysage public, rapidement. C'est dire donc que le plus dur commence après l'euphorie de la grande messe du Bas-Fond de Lomé et du plaisir non feint des militants qui s'y sont bousculés, du pied de nez adressé au Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) et à son « président fondateur. »

Le nouveau parti entend défendre le caractère indivisible, laïc, démocratique et social de la République togolaise. Il s'oblige à contribuer à l'effectivité de la bonne gouvernance, à œuvrer pour le développement intégral du Togo ainsi qu'au bien-être des populations. Les FDR s'engagent pour l'instauration d'un véritable état de droit et s'impliqueront afin de susciter la fierté d'appartenance à la nation togolaise. Elles feront des réformes politiques ainsi que de l'organisation des élections locales, leur cheval de bataille.

« ANCIEN-NOUVEAU » :

Lorsqu'on regarde de près aussi bien une bonne partie des premiers militants que les membres du bureau, on est frappé par le fait que la plupart sont des anciens du CAR. Du président Me Dodji APEVON au Conseiller spécial Me Gahoun HEGBOR, en passant par le Coordonnateur du Grand Lomé Dr James AMAGLO, ou encore le Secrétaire Chargé de l'Administration Kohan BINAFAME, tous ont peu ou prou « roulé leur bosse » au sein de la formation créée par l'ancien Premier ministre, et furent acteurs actifs ou passifs de la crise qui l'a secouée.

Ce serait donc peu que de dire les FDR sont la manifestation de la scission du CAR et constituées essentiellement de ses transfuges. Pour faire la même chose ? Les anciens caristes assurent que non, promettant de booster le combat pour l'alternance démocratique à court terme, en proposant de nouvelles méthodes et approches. Sauf qu'ils peuvent difficilement échapper à l'image d'un « ancien-nouveau » parti, et surtout aux critiques mettant en doute leur capacité à innover pour enfin accéder au pouvoir. « Comment ce qu'ils n'ont pas pu faire au CAR depuis 1991, vont-ils subitement le réaliser avec les FDR » s'est interrogé à voix haute lors d'une émission, une personnalité politique connue pour ses attaques acerbes aussi bien contre le pouvoir que ses collègues de l'opposition. De fait, il faudra plus que de simples slogans dont celui choisi lors du lancement de la formation, « recréer l'espoir », pour convaincre l'opinion que les FDR sont davantage que le 110^e parti politique du pays ; simplement un de plus.

BIPOLARISATION :

La tâche qui attend les FDR n'est pas des plus simples. Il s'agira pour elles de trouver leur espace d'expression et de s'y développer. Dans un contexte de



Me Apevon Dodji, président des FDR au milieu

bipolarisation de la scène politique. Certes, elles se déclarent résolument inscrites dans l'opposition et entendent lutter pour l'avènement rapide d'une alternance au sommet de l'Etat. Mais en dépit de la pléthore de partis, d'inégale audience, il est vrai, aux activités plus ou moins réelles sur le terrain, l'électorat accorde à chaque scrutin, l'essentiel de ses suffrages aux 2 partis majeurs. Quelle offre nouvelle, quel plus -value les FDR entendent donc apporter au débat public ? En outre, très tôt va leur être posée la question du contenu de leur discours, étant donné qu'au Togo, celui idéologique est inexistant, les uns et les autres passant d'une idéologie à une autre selon les circonstances, d'autant plus que celle-ci n'a jamais été déterminante dans le choix des électeurs.

Entre le positionnement radical campé par exemple par l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) sans grandes conséquences sur le rapport de forces politiques, mais électoralement payant vis-à-vis des autres formations de l'opposition, ou l'offre du dialogue-préhension prônée par leur ancienne maison du CAR, les FDR devront faire le choix. Comme celui d'adhérer au regroupement de CAP 2015 sous la coupe réglée de l'ANC ou d'en initier un nouveau avec par exemple le Parti des Togolais, l'ADDI, le MRC, voire OBUTS ; étant peu probable qu'elles fassent partie d'Arc En Ciel, disparu de fait depuis les dernières élections législatives. En toute hypothèse, dans une société où la conception du fait politique est très manichéenne, la progression voire la survie même des FDR sera fonction de son positionnement des premiers instants.

PEUPLE OUATCHI.

Le premier test pour Me APEVON et ses amis va rapidement arriver, dans 1 an et demi avec les élections législatives. On saura dans un futur proche ce que valent les FDR et si leurs militants et cadres, ont eu raison de quitter le CAR. Mais surtout, il sera observé à la loupe les scores des deux partis, pour les comparer. Ainsi, l'enjeu principal pour les FDR comme pour le CAR sera de faire mieux que l'autre.

Si on se fie à la base électorale du parti des déshérités que confirme la carte électorale de ses élus, on se rend compte qu'elle est essentiellement située dans la zone ouatchi (VO, YOTO). C'est donc une guerre fratricide que se livreront ces deux partis pour le contrôle de ces espaces, avec le risque d'y perdre tous les deux des plumes, au profit de l'ANC et d'UNIR. En effet, un affrontement en 2018 entre le député sortant de VO, Jean KISSI, resté au CAR, et Me Dodji APEVON ou de son représentant, va aboutir à l'élimination de l'un des deux, sinon tous les deux, au vu du mode de scrutin et avec le partage inévitable des voix. De même, la réélection du président des FDR à Lomé, s'il en fait le choix, n'est pas plus garantie. Une partie des originaires de Vo, très présents à Lomé comme ceux de Yoto tout aussi présents, et qui avaient massivement voté pour lui en 2013, lui ferait défaut cette fois-ci, au profit du candidat du CAR. Me AGBOYIBO ne peut pas non plus parier sur les 3 sièges que lui apporte à chaque coup Yoto. Les populations du Sud-est de cette préfecture, originaires pour l'essentiel de Vo et qui s'y sont installées depuis des lustres, voteront en partie pour le candidat présenté par Me APEVON.



*Dans la limite du stock disponible. Photo non contractuelle. Rendez-vous en agence.

moovinternet

Changez pour le meilleur du haut débit !

Pocket Wifi*

+ 3 GO offerts
Jusqu'à 10 utilisateurs
simultanés

Downlink : jusqu'à 21
Mbps
Uplink : jusqu'à 5,76 Mbps



TAPEZ *400#

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

ADAMA BARROW, LE NOUVEL HOMME FORT DE LA GAMBIE.

✎ Ayi d'ALMEIDA

Annoncé comme le granditissime favori du scrutin du 01^{er} décembre qualifié par tous les observateurs de plié d'avance, le président sortant de la Gambie, Yaya JAMMEH a surpris son monde en reconnaissant très tôt, avant la proclamation des résultats, sa défaite.

A peine 24 heures après le vote, Adama BARROW, le candidat de l'opposition, a été déclaré vainqueur de la présidentielle face à Yahya JAMMEH, avec 45,54% des suffrages exprimés, selon la commission électorale. Dans le détail, le président élu a recueilli 263 515 voix, le sortant 212 099 (36,6%) et Mama KANDEH 102 969 voix (17,8%), selon le décompte annoncé par la commission électorale indépendante, vendredi 2 décembre à la mi-journée.

Quelques 890 000 électeurs, sur près de 2 millions d'habitants, avaient été appelés aux urnes pour ce scrutin en un tour.

UNE HISTOIRE DE BILLES :

En Gambie, le vote s'est effectué selon un système unique au monde : chaque électeur dépose une bille dans l'un des bidons de couleurs différentes qui représentent chacun un candidat. Une fois que la bille est introduite, elle fait retentir une petite sonnette à l'intérieur du bidon, qui signifie que le vote a été bien effectué. Ce dernier sera supervisé par des experts de l'Union africaine, sans la présence d'observateurs européens ou ouest-africains. «Nous constatons qu'aucun système ne surpasse le nôtre, avait assuré

Aliou Momarr Njai, président de la commission électorale indépendante. Il est libre, juste et transparent. Personne ne peut tricher».



Pour la première fois, les urnes scellées n'ont pas été acheminées au niveau national mais décomptées sur place dans les 1 400 bureaux de vote. Cependant, une règle est restée inchangée : les vélos sont interdits lors du vote car leur sonnette fait le même

AGENT DE SECURITE A LONDRES DANS LES ANNEES 2000 :

Selon une biographie publiée par nos confrères de Jeune Afrique, le nouvel homme fort de la Gambie est né en 1965 à Mankamang Kunda, un petit village à quelques kilomètres de Basse Santu - à l'extrême ouest de la Gambie

. Adama BARROW obtient une bourse pour suivre ses études dans une école secondaire islamique. Il travaille pour la compagnie Alhagie Musa & Sons pendant plusieurs années avant

de briguer le poste de directeur des ventes. Dans le même temps, en 1996, il rejoint les rangs du Parti démocrate unifié (UDP).

Au début des années 2000, il s'installe à Londres pour suivre une formation en immobilier qu'il finance en travaillant comme agent de sécurité. Après l'obtention de son diplôme, et de retour dans son pays natal, il crée sa

propre agence immobilière en 2006, la Majum Real Estate, grâce à laquelle il fera fortune.

Si la victoire de Barrow, agent immobilier encore quasi-inconnu du grand public jusqu'à récemment, est inattendue, elle l'est d'autant plus que son investiture à la tête de l'UDP n'était pas prévue.

Depuis 20 ans, le parti était représenté par son chef historique, Ousainou Darboe, avocat engagé dans la défense des droits de l'homme. Mais en avril, alors que ce dernier réclamait la lumière sur la mort de Solo Sandeng, une autre figure de l'opposition, il est arrêté à Banjul en compagnie de plusieurs responsables du parti. En juillet, il est finalement condamné à trois ans de prison ferme par la Haute Cour de Banjul.

À l'issue d'une primaire organisée par l'opposition réunie fin octobre, c'est donc Adama Barrow, alors trésorier du parti, qui devient le candidat unique de l'opposition. « Nous avons mis nos différends de côté dans l'intérêt de ce pays.

Les Gambiens sont fatigués de 22 ans de mauvaise gestion de Yahya Jammeh auxquels nous mettrons fin quand nous irons aux urnes », déclare le candidat après sa désignation. Début novembre, à l'approche de l'élection, il choisit de démissionner de son poste de trésorier.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU

MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA FORMATION CIVIQUE

15 AU 17 DÉCEMBRE 2016
À LA BLUEZONE DE CACAVÉLI

THÈME

"Médias, Laïcité, Dialogue interreligieux au Togo"

ORGANISÉES PAR

CONAPP
Conseil National des Patrons de Presse

OTM | UJIT | SYNJIT | ATOPPEL | AJST
SYNLICO | ATRT | OPPEL | OTIFEM

**JOURNÉES PORTES OUVERTES
DE LA PRESSE 2016**
3^{ème} ÉDITION
"MÉDIAS, LAÏCITÉ, DIALOGUE INTERRELIGIEUX AU TOGO"

M. DODZI KOMLA KOKOROKO, AGREGÉ DES FACULTÉS DE DROIT, PROFESSEUR TITULAIRE, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ.

✶ Jean-Paul AGBOH

« POUR QUE L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ SAISISSE LES OPPORTUNITÉS QUI S'OFFRENT À ELLE, IL FAUT UNE RÉVOLUTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES MENTALITÉS »

Nommé il y a six (6) mois à la tête de la plus importante université du Togo, monsieur Dodji KOKOROKO a hérité d'un vaste chantier : effectif de plus en plus pléthorique, moyens en progression mais limités, système d'enseignement pas totalement assimilé, grèves cycliques etc. Sur toutes ces questions, le jeune président s'est confié, pour sa première sortie médiatique, à FOCUS INFOS. Sans langue de bois !

FOCUS INFOS : Vous êtes depuis le 11 mai 2016, le nouveau président de l'Université de Lomé (UL). Comment avez-vous trouvé « la maison » ?

Dodji KOKOROKO : Je suis arrivé à la tête de notre maison à plusieurs toits, une institution avec laquelle je suis très familier, puisque j'y ai fait la première partie de mes études supérieures et surtout parce que depuis 10 ans, j'y suis enseignant-chercheur et administrateur. Comme tout édifice solide exposé à l'usure du temps, il y a, pour certains toits, des étanchéités à faire, des extensions verticales à réaliser et pour le bâtiment principal, des charpentes à renforcer, des piliers à créer et des consolidations à réaliser pour un rendement optimal. Les problèmes, atouts et défis de l'Université de Lomé ne me sont donc pas étrangers. Ma prise de fonctions à la tête de notre Institution m'a permis d'évaluer nos atouts avec plus de recul, d'appréhender nos problèmes avec plus de précisions et de prendre la mesure des défis. Pour les surmonter et saisir toutes les opportunités que nous offre l'environnement national et international, il nous faut à l'évidence vivre une révolution individuelle et collective des mentalités. Il faudra alors que « tout change pour que rien ne change ».

FI : Quels sont alors vos grands chantiers pour l'UL ?

D.K. : Il n'est pas aisé de parler de grands chantiers. En réalité, c'est toute l'UL qui est en chantier. Dans cette entreprise de refondation, nous avons hiérarchisé nos priorités en les arrimant aux quatre grands piliers d'une université moderne : la pédagogie, la recherche, la coopération et la gouvernance. Les territoires prioritaires sont donc clairement délimités.

Il s'agit d'abord d'adapter le LMD aux conditions étudiante et enseignante tout en assurant la qualité des offres de formation de l'UL. En ce sens, une note de service recommande aux Facultés, Ecoles et Instituts d'accorder une attention particulière aux délibérations et aux examens spéciaux

pour les étudiants en souffrance avec 3 ou 4 crédits pour l'obtention de leur diplôme de Licence. Le renouvellement des responsables de domaine et de la Commission scientifique et pédagogique de l'UL participe aussi à cette volonté de la présidence de l'UL de dédramatiser et de démystifier le LMD. Enfin, il en est de même du plafonnement dans le choix des Unités d'enseignement, lequel relègue désormais au second



plan la loterie et l'amateurisme de l'étudiant et de la commande de machines pour une meilleure gestion des QCM. En lien avec cette adaptation, nous pensons établir une politique de recherche en adéquation avec les priorités nationales et les exigences internationales. Ensuite, une attention soutenue est portée sur l'indispensable financement de la recherche qui est crucial, si nous voulons être des acteurs clés de la sphère scientifique régionale et mondiale. Aussi, une politique de coopération ambitieuse passe par l'affermissement du partenariat public-privé et la consolidation des partenariats Sud-Sud et Nord-Sud.

Nous avons ainsi lancé, dès notre prise de fonction, une série de négociations avec divers partenaires d'ici et d'ailleurs et elles portent déjà leurs fruits avec la mise en place d'une

radio-école au profit de l'Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts (ISICA), le câblage wifi du campus universitaire, l'octroi de tracteurs au profit de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA), la concession du restaurant universitaire à un prestataire privé et des promesses de réhabilitation d'amphithéâtres en attente d'être concrétisées.

Enfin, la gestion des ressources humaines et financières, priorité de l'agenda universitaire, convoque en partie l'adoption d'un plan judicieux de gestion des ressources humaines incluant un plan de carrière et de recrutement. Nous pensons en effet que de la qualité des hommes dépend la qualité de l'institution universitaire dans le strict respect des charges statutaires des enseignants et du personnel administratif et technique (PAT) telles que définies par les textes.

La gouvernance économique et financière de l'UL est également au cœur de nos priorités. La réhabilitation des bâtiments, notamment l'auditorium du campus universitaire et surtout la bibliothèque universitaire, le badigeonnage des bâtiments et amphithéâtres de l'UL et le nivellement des principales

dessertes en attendant leur bitumage illustrent de fort belle manière notre détermination à la rénovation et au renforcement des infrastructures universitaires. Ainsi, en profondeur et sur le plan visuel, nous travaillons à donner un visage nouveau, moderne et dynamique à l'UL.

FI : La rentrée universitaire 2016-2017 vient de s'effectuer dans les différentes facultés, avec un nombre de plus en plus croissant d'étudiants. Pouvez-vous continuer à en accueillir autant ?

D.K. : Le défi de l'UL, en sa qualité de première université du Togo, est de continuer à accueillir les étudiants désireux de s'y inscrire, pour la simple raison qu'elle se doit de garantir le droit à l'éducation supérieure. Cependant, la massification s'accroît d'année en année. Elle découle de l'équation insoluble baccalauréat=entrée à l'université. Une telle situation n'est pas sans conséquence sur la qualité du service public universitaire. Dans une perspective corrective, les pouvoirs publics ont décidé, depuis la tenue, en novembre 2013, du Conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo, de créer des collèges universitaires dans les cinq régions économiques du Togo. L'effectivité d'une telle décision, sera pour notre institution, une solution fort appréciable en termes de réduction des effectifs, et

donc d'un meilleur encadrement pédagogique de nos étudiants. Au-delà de l'insuffisance des moyens accordés aux Universités publiques, un minimum de sélection d'entrée semble nécessaire sans compter la professionnalisation des formations dès le lycée.

FI : Parlez-nous de la réforme LMD à l'UL ; concrètement quels héritages, quelles améliorations ?

D.K. : Le système naît, vit et s'adapte. Initié en 2004 avec la création de la Commission LMD-UL, valorisé par le Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) et institué par le décret n° 2008-066/PR du 21 juillet 2008, le processus LMD est mis en œuvre par l'arrêté n° 017/MESR/CAB/2009 du 20 mars 2009 et marqué par plusieurs phases d'exécution.

— la phase de mise en œuvre du parcours « Licence » à partir de la rentrée académique 2009-2010. Les offres de formation dans le parcours ou grade Licence ont été finalisées et validées en 2014 pour une période de 3 ans. Leur évaluation et leur recadrage interviendront à la fin de l'année 2017 ;

— la phase de mise en œuvre des « Masters ». Les offres de formation en Masters de recherche et professionnel ont été généralisées à partir de 2012 et assurées jusqu'à ce jour dans tous les établissements de l'UL. Il n'en reste pas moins que les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs. En effet, la plupart des Masters se sont révélés élastiques sur la durée, loin des deux années réglementaires avec à la clé le recours quasi systématique aux missions extérieures, l'absence de soutenance, etc.

Conséquemment, il a été demandé aux Masters ouverts conformément aux textes de l'UL (2014-2016) d'être bouclés au 31 décembre 2016. Par ailleurs, une commission ad hoc a été mise sur pied pour analyser l'ensemble de l'offre dans le grade Master et proposer des parcours pertinents en s'appuyant sur le tissu togolais de l'emploi et sur les moyens et compétences de l'UL. Je rêve de Masters ciblés, utiles, modernes et surtout réalisés dans les délais réglementaires.

(Suite à la page 9)

STRUCTURATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS DE L'UEMOA

UNE OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT POUR LES CORPORATIFS ET LES PARTICULIERS

Conçu dans le but de moderniser le mode de financement des trésors publics, de constituer un stock suffisant de titres servant de support à la politique d'ouverture de marché des Etats et de contribuer à l'approfondissement du volet titres publics du marché financier régional, le marché des titres publics permet aux Etats, d'émettre des bons de Trésor et des obligations du Trésor, en vue de financer leurs développements. Ces titres, qui ont la réputation d'être les placements les plus sûrs du marché financier, car garantis par les gouvernements, sont gérés par l'Agence UMOA Titres et représentent une véritable aubaine pour les investisseurs privés.

Le marché régional des titres publics est composé de deux segments sur lesquels les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine peuvent mobiliser les ressources nécessaires au financement de leurs plans de développement. Il s'agit du marché des émissions par adjudication et celui des émissions par syndication. Plusieurs acteurs interviennent dans l'animation de ces deux marchés.

Si l'Agence UMOA Titres travaille en étroite collaboration avec les trésors nationaux et la Banque Centrale dans l'organisation matérielle des émissions par adjudication, ce sont les Sociétés de gestion et d'Intermédiation, SGI, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) qui s'occupent de l'organisation des émissions par syndication.

De manière globale, le marché des titres a connu un développement fulgurant depuis l'abandon des avances statutaires de la BCEAO en 1999. A la fin de l'année 2015, l'encours des titres publics des huit Etats membres de l'Union sur le marché régional représente 6388 milliards de Francs CFA (10,65 milliard USD) avec 137 titres en vie.

Le marché est dominé par la stratégie du «buy and hold», qui signifie que l'acheteur ne peut prendre possession effectivement de ses titres, qu'après décaissement.

Bien entendu, les instruments utilisés sur le marché sont les Bons du Trésor, dont la maturité se situe entre 7 jours et 2ans, et uniquement émis par adjudications et les Obligations du Trésor dont la maturité est supérieur à deux ans et qui peut être émis par adjudications et par syndications.

Les opérations de change sur le marché sont encadrées par le Règlement n°09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Bon de trésor vs Obligations du trésor

Les glossaires financiers définissent le Bon du trésor comme un titre de créance négociable émis par les Trésors Publics pour le compte de l'Etat afin de lui permettre de se procurer des liquidités à court et à moyen termes. Dans l'UEMOA, le montant minimum de souscription d'un bon du trésor est de 1.000.000 de Francs CFA. Le bon du Trésor est l'instrument de gestion de trésorerie de l'État à court terme. Dans l'UEMOA, les durées d'émission sont de 7 jours, 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an et 2 ans. Les bons du Trésor sont remboursables à l'échéance et leurs intérêts précomptés.

Une obligation par contre est un titre de créance représentant la part d'un emprunt obligataire émis soit par des entreprises publiques ou privées, soit par l'État ou des collectivités territoriales. Une obligation représente donc une dette à l'égard de l'investisseur. Elle se définit par le nom de son émetteur, son taux d'intérêt, ses dates de paiement d'intérêts, son année d'émission et sa date de remboursement. L'émetteur s'engage à verser un revenu constant, appelé intérêt, pendant toute la durée de l'emprunt, puis à rembourser sa dette au terme de la vie de l'obligation.

Si l'on reconnaît que cette forme de prise en compte des dettes de l'état est d'origine anglo-saxonne, la première mise en circulation des Bons du Trésor et des Obligations du Trésor a été effec-

tuée pour la première fois en 1985 en France afin de garantir les dettes de l'État.

Cette mise en circulation s'est faite lors de la rationalisation de la structure de la dette. Les Bons du Trésor sont des titres mobiliers négociables. Ils sont émis en guise de garantie pour les créanciers



Adrien Diouf, directeur d'UMOA

lorsque l'État emprunte de l'argent. Ils produisent des intérêts annuels dont le montant est déterminé à l'avance. L'échéance de la dette est à moyen terme et varie entre deux et cinq ans.

Ainsi, les Bons du Trésor couvrent donc des dettes dont les montants sont peu élevés, en comparaison des dettes couvertes par des Obligations du Trésor. Par ailleurs, les Bons du Trésor sont réservés aux acteurs des marchés financiers.

De leur côté, les Obligations du Trésor sont des titres mobiliers qui sont également émis en guise de garantie pour les créanciers lorsque l'État émet un emprunt. La différence avec les Bons du Trésor réside dans le fait que les Obligations d'État sont destinées à couvrir des emprunts dont le montant est plus important et dont le délai de rembourse-

ment est plus long.

Les Obligations produisent également un intérêt mais celui-ci peut être soit fixe, variable, zéro coupon ou encore indexé selon le taux d'inflation. La durée de remboursement ou l'échéance de la dette est comprise entre une durée allant de sept ans à cinquante ans. La durée de remboursement étant plus longue en raison des montants importants empruntés.

Les Obligations du Trésor sont le principal support de la dette négociable de l'État. Ces valeurs mobilières sont

surtout achetées par des institutions financières de la sous-région.

L'AUT au centre de la stratégie

Pour gérer le marché financier et aider à propulser son développement, dans le cadre de la modernisation des instruments de financement des économies de l'Union, parce qu'ayant été identifié comme une source de financement du développement à privilégier, la BCEAO et les différents pays membres de l'Union ont décidé de la mise en place d'un instrument de gestion commune. C'est dans ce contexte que les autorités de l'Union au travers du Conseil des Ministres, ont initié la création de l'Agence UMOA-Titres avec pour mission d'être une « Agence régionale d'appui à l'émission et à la gestion des titres publics dans l'Union ».

Sur Décision N°CM/UMOA/006/05/2012 du Conseil des Ministres, la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a été autorisée à créer une agence régionale d'appui à l'émission et à la gestion des Titres publics par les États de l'UMOA dénommée « Agence UMOA-Titres ».

Le Gouverneur de la BCEAO, sur le fondement de cette Décision du Conseil des Ministres, a procédé à la création de l'Agence UMOA-Titres (AUT) le 15 mars 2013, sous la forme d'un établissement public international doté de la personnalité juridique et

de l'autonomie financière.

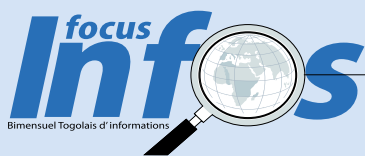
L'AUT, dans le cadre de ses activités, collabore très étroitement avec la Banque Centrale, notamment pour l'exécution des diligences relatives aux émissions par voie d'adjudication, la préparation de ces opérations, le lancement des avis d'appel d'offres des adjudications des Trésors Nationaux, le dépouillement des soumissions des investisseurs et la publication des résultats des émissions. La BCEAO assure la tenue des comptes titres des banques primaires et le règlement des échéances (paiement des coupons et remboursement du capital) en relation avec le Trésor public de l'État émetteur et l'AUT.

Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'UMOA, l'AUT est administrée par un Conseil d'Orienta-tion et appuyée par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil d'Orienta-tion, qui a pour principales missions d'approuver la stratégie de mobilisation des ressources au profit des États et la définition des moyens et modalités de fonctionnement de l'Agence, comprend 10 membres qui sont : le Gouverneur de la BCEAO qui en assure la présidence, le Président de la BOAD et les Directeurs Généraux des Trésors Nationaux des États membres de l'UMOA.

Le Conseil de Surveillance comprend trois membres, dont le Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ainsi que deux autres membres désignés par le Gouverneur de la BCEAO. Il appuie et accompagne le Directeur dans la gestion de l'Agence et émet des avis et recommandations sur les dossiers à soumettre au Conseil d'Orienta-tion.

L'Agence, actuellement dirigée par le sénégalais, Adrien Diouf, a pour rôle, sur la base des besoins exprimés par les Etats, d'identifier les modalités les plus appropriées pour mobiliser les ressources financières nécessaires sur les marchés régionaux et internationaux de capitaux. Ces modalités sont proposées à chaque Trésor national qui arrête les décisions à prendre à cet effet. L'Agence UMOA-Titres (AUT) apporte son assistance aux Trésors nationaux pour le renforcement de leurs capacités, la détermination et la formulation de leurs besoins, la programmation et la coordination de leurs interventions sur les marchés de capitaux. L'AUT assiste également les Trésors Nationaux auprès des investisseurs nationaux, régionaux et internationaux, et les accompagne dans la gestion opérationnelle des émissions.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

- Wilfried ADEGNIKA
- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

KOUEVIAKOE EKOUE, PATRON DE «EKOUE DECOR»

✎ Albert AGBEKO

« ON FAIT D'ABORD LA DECORATION POUR SOI-MÊME... »

Les périodes de fêtes de fin d'année sont la vache grasse pour les décorateurs car beaucoup de particuliers tout comme les entreprises ne s'imaginent pas les passer sans un changement de fond en comble, de leur cadre de vie ou professionnel. Et ils font le plus souvent appel à un décorateur. A Lomé, un de ces artistes qui s'affirme par son talent et la maîtrise de son art s'appelle Kouévikoé Ekoué. Il contrôle plusieurs enseignes décoratives à Lomé. Nous sommes allés à sa rencontre.

De nombreuses personnes arrivent à la décoration parce qu'elles aiment tout simplement le beau. Mais pour Kouévikoé Ekoué sa rencontre avec la décoration a été le fruit d'un hasard. En effet, appelé au pied levé pour suppléer le décorateur maison de son église étant donné qu'il s'exerçait déjà à la peinture, le jeune Ekoué a réussi avec maestria la tâche confiée ce qui a fait oublier le maître décorateur. Mais étant donné que le talent sans une formation efficiente ne sert à rien, il s'est mis à l'école d'un maître décorateur ghanéen.

Depuis la fin de cette formation, il y a bientôt deux décennies, la décoration est devenue la principale source de revenu du patron Ekoué décor. « Il n'y a pas de sot métier. Si je suis dans ce métier depuis 17 ans, c'est qu'il me nourrit et me permet de



prendre soin de ma famille », nous confie Ekoué.

Le métier de décoration est avant tout une passion, qui nécessite d'avoir du goût, un sens de l'esthétique mais surtout une vraie connaissance de l'univers de la décoration. Ce qui implique une mise à jour constante et régulière des connaissances. Ces connaissances surtout des couleurs font de Ekoué, un conseiller dans les préparatifs de plusieurs réjouissances. Son avis est pris en compte par les nombreuses personnes qui le sollicitent dans l'organisation de leurs événements.

Définissant les décorations comme la manière d'ajuster les couleurs pour les rendre agréables aux yeux, pour Ekoué « On fait la décoration d'abord pour soi-même avant que le public ne l'apprécie ». « C'est pourquoi il est important que chaque personne ait les 'b-a ba' de la décoration afin d'apporter des modifications à sa maison, à ses réjouissances », souligne-t-il.

« C'est une activité indispensable à tout le monde car tout le monde aime la propreté », insiste-t-il. Et

de poursuivre : « la décoration développe l'intelligence et l'esprit de créativité surtout quand on le fait jeune ».

Spécialisé en décoration intérieure, à Ekoué Décor, on travaille particulièrement sur le pagnon, les enseignes lumineuses, les ballons de baudruches... Il est davantage sollicité dans les cérémonies de mariage, baptême, funérailles et il travaille sur les fonds des églises.

Si le patron de Ekoué Décor admet qu'au Togo, le métier n'est pas encore apprécié à sa juste valeur, néanmoins confirme-t-il, ces dernières années on note une nette évolution dans le bon sens.

Ainsi pour vulgariser la décoration au Togo, le patron de 'Ekoué Décor' s'est lancé ces derniers mois dans une série de formation à l'endroit du grand public. Plus de 300 personnes ont été déjà formées par ses soins.

Considérant les difficultés d'approvisionnement en matériels décoratifs au Togo, M. Ekoué ambitionne ouvrir un magasin de vente des articles de décoration.

 **CFAO MOTORS**
cfaogroup.com

Bd Eyadema, BP 332 Lomé
Tél.: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL



TOYOTA

PUDC-ANADEB : UN PARTENARIAT AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS

Le 29 novembre dernier, plusieurs conventions ont été signées entre d'une part le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Ministère du Développement à la Base et d'autre part, entre ledit ministère et les responsables des communautés dans le cadre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire. (PUDC). Objectif : la construction d'infrastructures sociocommunautaires au profit de vingt-deux (22) zones dont quinze (15) quartiers de Lomé et sept (7) villes de l'intérieur du pays.

Par les différentes conventions, le PUDC s'engage à mettre à la disposition d'ANADEB (Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base), bras opérationnel du Ministère du Développement à la Base et chargé de la réalisation des travaux, la somme de 2,1 milliards de FCFA. Les communautés, pour leur part, devront mettre à disposition notamment un terrain pour la mise en œuvre des projets, mettre en place un comité de supervision pendant la période des travaux et contribuer à hauteur de 5% du montant total du projet sous la forme d'un apport en nature, en main d'œuvre non qualifiée et en travaux destinés à améliorer l'environnement du site du microprojet.

Quant au Ministère du Développement à la base, il devra entre autres, établir le cahier des prescriptions techniques relatives au microprojet, accompagner la communauté à mieux s'organiser pour la mise en œuvre du microprojet, apporter au bénéficiaire 95% du coût total de la mise en œuvre du microprojet.

Selon Mme Kardhiata Lo N'DIAYE, représentante /résidente du PNUD au Togo, la mise en œuvre du PUDC doit revêtir trois aspects : d'abord l'intensification qui privilégie l'apport aux populations de paquets de services au détriment de l'approche « un à un », ensuite l'accélération qui suppose le raccourcissement des délais d'exécution qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité, enfin l'implication des populations bénéficiaires qui est une condition sine qua none pour le succès des travaux et leur durabilité.

« Le développement n'attend pas ; tout comme la demande sociale. Il est temps d'intensifier les efforts pour améliorer les conditions de vie de la population » a insisté Mme N'DIAYE, qui a assuré signer la convention avec confiance. En écho, Mme Victoire DOGBE, ministre du Développement à la Base a soutenu que le développement n'a jamais été l'affaire d'une personne et en a appelé à la mobilisation communautaire, ainsi qu'à la vigilance pour la bonne exécution des travaux.



Echange de documents entre Mme Dogbe (droite) et la représentante résidente du PNUD (gauche)

Au total, ce sont vingt-deux (22) communautés qui ont été retenues dans les préfectures de l'Oti, Dankpen, Sotouboua, Est-Mono, Haho, Blitta, Kara et Golfe et bénéficieront d'ouvrages, composés de marchés préfectoraux et cantonaux, d'électrification et de forage photovoltaïques, de blocs de latrines modernes, de maisons des jeunes et/ ou de la femme. Coût estimatif : 1.903.714.287 FCFA. «Les premiers ouvrages seront réceptionnés dès la fin du mois de mars prochain. Tous les ouvrages seront finis avant la fin de l'année 2017 », a assuré à Focus Infos, la directrice par intérim de l'ANADEB, Mme Mazalo Eléonore KATANGA.

Les communautés bénéficiaires ont été choisies sur la base notamment du seuil de pauvreté défini par les résultats de l'enquête Quibb (Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être) 2011, de la contribution des populations à la pauvreté nationale ainsi que des demandes des communautés pendantes devant l'ANADEB etc.

AU CŒUR DU PROJET :

Chargée de la mise en œuvre des conventions signées la semaine dernière et de la réalisation des différentes infrastructures, l'ANADEB est donc l'une des pièces maîtresses du PUDC et au cœur du projet. C'est une structure

professionnelle de référence au service du développement à la base, créée par décret n° 2011-017/PR du 19 janvier 2011, et dotée d'une autonomie financière.

Placé sous la tutelle du Ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBAJEJ), elle a la charge de la mise en œuvre de la politique nationale du développement à la base définie par le gouvernement.

L'agence travaille avec les partenaires au développement en vue d'accompagner les communautés à la base qui sont désormais au centre de leur propre développement, pour réaliser le paradigme du Minimum Vital Commun. Elle est dotée d'un conseil d'administration, d'un conseil de surveillance et d'une Direction Générale.

L'ANADEB a pour rôle de veiller à l'intégration de la dimension développement à la base de l'ensemble des politiques, plans, programmes et projets de développement ayant cours dans le pays. A ce titre, elle joue un rôle de veille et d'impulsion à travers des actions dont le déploiement est de nature à préparer le terrain pour une décentralisation réussie telle que recherchée par les plus hautes autorités du pays et qui prennent en considération les différents aspects de l'aménagement du territoire, et ce, dans le souci de contribuer à la

réduction des déséquilibres inter et intra régionaux.

Mais de manière plus directe, l'agence a pour vocation d'appuyer la mise en œuvre de la Politique

nationale de développement à la base (PNDB). Son rôle, s'assurer de la réussite de la mise en œuvre de la PNDB dont l'objectif principal est de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Ce faisant, par ses diverses actions, l'agence participe à la réalisation de la vision du ministère du Développement à la Base qui est d'assurer durablement à l'horizon 2032, un accès universel de toutes les communautés à la base du Togo au minimum vital commun.

Ainsi, compte tenu de la nature et de l'importance des défis et enjeux pour les diverses composantes du développement à la base, la mission confiée à l'ANADEB constitue pour elle une responsabilité sociétale majeure.

L'agence s'emploie donc à assumer celle-ci par la dispense d'une offre inclusive de services de qualité hautement professionnelle au profit des collectivités territoriales, des privés et ONG impliqués dans le développement local, et surtout au bénéfice des communautés à la base ainsi que des individus qui les composent, particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes souffrant de handicaps.

Participation et inclusion, faire-faire, prise en charge locale, identification des potentiels bénéficiaires sur la base de la carte de pauvreté, principe de recevabilité et le partenariat, sont les principales stratégies mises en place par l'ANADEB, pour réaliser ses différents projets et programmes.

Le Programme de Soutien aux Microprojets d'Infrastructures communautaires (PSMICO), celui du Développement communautaire en zones urbaines (PDC-ZU), le Projet de soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG) ainsi que celui de l'accompagnement des communautés dans l'entretien manuel des routes et des pistes par le cantonnage (Projet CANTONNAGE), sont les quatre principaux projets et programmes portés par l'Agence.

C'est dans le premier, qui consiste à accompagner le processus de mise en place et de gestion des infrastructures socio-collectives des communautés à la base, que seront logées les activités dans le cadre du partenariat avec le PUDC.

Le choix de l'ANADEB n'est pas fortuit. Elle s'est déjà illustrée, en menant à bien des dizaines de projets similaires. De 2009 à aujourd'hui, les résultats obtenus par l'ANADEB sur le Programme de Soutien aux Microprojets d'Infrastructures Socio-Communautaires (PSMICO) dont le budget s'élève à 2,5 milliards de francs sont plus qu'édifiants. Des centaines d'ouvrages dont 66 bâtiments scolaires, 23 d'adduction d'eau, 76 d'assainissement, 77 hangars de marchés préfectoraux, 110 hangars de marchés cantonaux, 57 magasins, 6 maisons des jeunes, 3 maisons de la femme, 8 centres de santé, 43 réhabilitations de hangars et 20 Groupements Interprofessionnels des Artisans du Togo (GIPATO) ont été construits.

Le Programme de Développement Communautaire des Zones Urbaines (PDC-ZU) a permis d'accompagner 99 quartiers au total, dont 75 à Lomé, 16 à Kara et 08 à Dapaong, pour un total de 5 521 emplois permanents créés rien qu'en 2015, pour un coût total de 500 millions FCFA par an.

Au titre du Projet de Soutien aux Activités Économiques des Groupements (PSAEG/PRT), qui cible les groupements ruraux évoluant dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, la transformation et la commercialisation, 6 073 groupements ont bénéficié d'un total de 6 351 221 971 de FCFA de crédits octroyés, pour 10 923 unités d'équipements reçus et 106 079 personnes touchées au total.

Le Projet de développement communautaire et des filets sociaux (PDCPlus) a permis de réaliser 290 microprojets d'infrastructures.

M. DODZI KOMLA KOKOROKO, AGREGÉ DES FACULTÉS DE DROIT, PROFESSEUR TITULAIRE, PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ. (Suite de la page 5)

— la mise en place des Ecoles doctorales est la phase ultime du processus LMD. La commission de réflexion créée à cet effet a achevé ses travaux et a recommandé la création de cinq (05) Ecoles Doctorales, à savoir :

- Ecole Doctorale Lettres, Langues et Civilisations (ED-LLC) ;
- Ecole Doctorale Homme, Société et Développement (ED-HSD) ;
- Ecole Doctorale Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (ED-SJPEG) ;
- Ecole Doctorale Terre, Organismes, Matière, Ingénierie et Agronomie (ED-TOMIA) ;
- Ecole Doctorale Sciences de la Santé (ED-SS).

Pour conclure sur le LMD qui est encore l'avenir de notre système universitaire, le temps sera, au-delà des acquis et ajustements nécessaires, l'expression de son utilité ou inutilité. D'ores et déjà, il est organisé, en termes d'adaptation du système LMD, des examens spéciaux permettant aux étudiants ayant 180 crédits mais n'ayant pas validé certaines UE fondamentales ou à ceux en manque de 3 ou 4 crédits, des 180 crédits requis, d'obtenir leur Licence. Il va sans dire que nous ne cultivons pas le racisme de l'intelligence ou de génération et que la condition étudiante est au cœur de notre agenda universitaire.

FI : Que vous évoquent les thèmes récurrents de contestation estudiantine que sont les bourses, le logement, le transport etc. ?

D.K. La contestation a partie liée avec l'Université publique. Dans cet ordre d'idées, la présidence de l'Université de Lomé reste attentive aux questions de bourse, de logement et de transport par la recherche de solutions en phase avec notre temps et nos réalités socio-économiques.

S'agissant de l'octroi des allocations de secours et des bourses, l'attribution s'effectue sur des critères d'âge et de crédits validés suivant les semestres LMD. Ces critères ont été de façon consensuelle dégagés et validés entre le collège des délégués généraux, les mouvements et associations estudiantins et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Cependant, des changements pourraient intervenir à la faveur d'une réforme proposée par le MESR. Ils concernent autant la forme que le fond de la bourse de l'étudiant. Il est en effet envisagé des bourses à caractère social (entières ou

partielles) et des bourses d'excellence. Les taux seront aussi revus à la hausse et les critères d'attribution tiendront compte des réalités sociales, tout en renforçant le critère du mérite. Des séances d'information, de sensibilisation et d'échanges sont actuellement organisées par la



Direction des Bourses et Stages (DBS) sur le campus universitaire de Lomé. Certains groupes d'étudiants sont adeptes du monologue, de l'intox et de l'immobilisme. Le MESR reste ouvert à un dialogue franc et inclusif afin que nous recherchions les forces et faiblesses dudit projet.

Concernant le logement estudiantin, l'accroissement continu des effectifs des étudiants (plus de 50% de 2007-2008 à 2011-2012), en lien avec les infrastructures disponibles, ne permet pas d'attribuer des chambres en cités universitaires à tous ceux qui en font la demande. Certes, les étudiants moins nantis, venant de l'intérieur du pays et n'ayant pas d'attache à Lomé, sont prioritaires.

Pour résorber le nombre de demandes insatisfaites, deux projets de réfection des cités universitaires ont été initiés. En dehors de la Cité B au standing amélioré, le coût du loyer des autres résidences universitaires, même rénovées par l'UL, a été maintenu à 4000 FCFA/mois. D'autres pistes sont en train d'être explorées pour faire en sorte que le Centre des Œuvres Universitaires (COUL)

arrive à loger un plus grand nombre d'étudiants.

Quant au transport des étudiants, face aux contraintes résultant de l'accroissement des effectifs des étudiants et à l'insuffisance des bus affectés à leur transport, des discussions ont été engagées en

2012, avec les responsables de la Société des Transports de Lomé (SOTRAL). L'implication des plus hautes autorités de l'Etat a permis de dénouer la situation qui connaissait des blocages sur certains points du partenariat envisagé.

Dès lors, SOTRAL a d'abord mis, depuis 2016, à la disposition des étudiants de nouveaux bus et, a prolongé et ouvert de nouvelles lignes de desserte. Ensuite, le tarif initial, appliqué aux étudiants, variait entre 150 et 250 FCFA, selon les trajets. Depuis le mois de juin 2016, un accord a été signé entre SOTRAL et le Gouvernement, avec à la clé, d'une part, l'imposition d'un tarif unique (150 FCFA) indifféremment des artères et, d'autre part, la démultiplication des artères. Ces acquis font la grande satisfaction de la communauté estudiantine.

FI : Y a-t-il une réforme des frais d'inscription à l'UL ?

D.K. Il faut se garder de toute démagogie ou intoxication universitaire. Les frais d'inscription sont plafonnés suivant le statut de

l'étudiant conformément aux accords de 2011. Le nouveau bachelier paie des frais d'un montant équivalent à 21000 FCFA qui se répartissent comme suit : 6000 FCFA de coûts fixes (dont 5 000 FCFA pour l'inscription académique annuelle et 1000 FCFA correspondant au coût de la mutuelle

des étudiants) ; 15000 FCFA pour 60 crédits au coût unitaire de 250 FCFA (les étudiants sont censés acheter 30 crédits par semestre, donc 60 au total par année académique). Pour les anciens étudiants, le coût total des UE varie en fonction des crédits achetés qui sont eux-mêmes fonction des UE validées au cours des semestres précédents.

Somme toute, le financement des universités publiques ne doit plus être considéré comme un sujet tabou. Le modèle actuel est devenu intenable d'un point de vue financier et nous devons, à un moment ou à un autre, refonder le « contrat social » passé entre le gouvernement et la société. Certes, il n'a été, pour l'heure, décidé d'aucune augmentation comme le prouvent les frais d'inscription payés au titre de l'année universitaire 2016-2017.

En revanche, la durabilité de ce modèle étant remise en question, une inévitable réflexion et des actions conséquentes devront être menées.

FI : L'un des problèmes majeurs de nos pays reste l'inadéquation emploi/formation. Quelles sont

les dispositions prises à l'UL pour améliorer l'adéquation voulue ?

D.K. Les missions de l'université sont en mutation dans un monde lui-même en mutation. Face à ce double dynamique, il ne s'agit plus de doter l'élite uniquement d'une culture générale dans une dynamique

théorique, mais de préparer les futurs diplômés à un avenir professionnel. La professionnalisation reste donc le mot d'ordre sans toutefois remettre en cause la place de la recherche. Le recadrage des offres de Licence en 2017, la restructuration et la professionnalisation de l'offre dans le grade Master, la mise en place des Ecoles doctorales concourent alors vers une excellence de l'adéquation formation-emploi à l'UL.

Le REESAO et le Ministère de l'enseignement supérieur du Togo ont d'ailleurs identifié, pour l'Université de Lomé, au delà du secteur de l'économie bleue qui retient particulièrement l'attention, 22 filières porteuses, pour mieux professionnaliser l'enseignement supérieur. Il s'agit notamment des filières soins infirmiers, pharmacie, odontostomatologie, génie civil, traitement et gestion de l'eau, agriculture, transformation des produits miniers et agricoles, matériaux et énergies renouvelables, informatique, gestion des collectivités locales, gestion des transports et logistique. Le travail devrait consister à définir les contenus pédagogiques et procéder à l'opérationnalisation de ces formations.

Vous l'auriez compris, nous sommes ouverts sur l'excellence et optimistes sur l'université. Nous croyons dès lors en une Université audible, visible et surtout porteuse de solutions.

FI : Un mot à l'endroit du monde universitaire en cette rentrée 2016-2017 ?

D.K. L'Université de Lomé reste encore une opportunité et non une corvée. Les chantiers lancés ou en perspective sont vastes mais réalisables avec l'aide et le concours de chacun et de tous.

La formule de Benjamin Franklin est ainsi à la fois extrêmement adaptée et hautement révolutionnaire pour l'ensemble des acteurs de l'UL saisis par le changement : « Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends et je contribue à la réussite individuelle et collective ».

AVIS D'APPEL D'OFFRE



N° AO/PUDC-TG/004A/12/2016

Réf : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) STATIONS DE POMPAGE A TOGO 2000, TODMAN, TOKOIN TAME ET AGOE HOUMBI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)



1 Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - Bureau Togo, sollicite par le présent avis, des offres de la part de tous les candidats éligibles et répondant aux critères de qualification requis, pour des travaux urgents d'assainissement de la ville de Lomé. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Composante 1 : Infrastructures et services sociaux de base du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) financé par le Gouvernement du Togo et ses partenaires.

Les lots pour les travaux de construction des stations de pompage sont organisés ainsi qu'il suit:

LOT 1 : CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE TOGO 2000 ;

LOT 2 : CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE TODMAN ;

LOT 3 : CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE TOKOIN TAME ;

LOT 4 : AMENAGEMENT DE LA DEPRESSION D'AGOE HOUMBI POUR L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROPOMPE SUBMERSIBLE.

Les candidats peuvent soumettre leurs offres pour tous les lots mais un soumissionnaire **ne peut être attributaire que d'un (01) seul lot** sur les quatre (04).

- 2 La durée des travaux est estimée comme suit :
- Lots 1 ; 2 et 3 : six (06) mois
 - Lot 4 : quatre (04) mois

3. Toutes les conditions/exigences de l'Appel d'Offres (AO) sont détaillées dans les

dossiers accessibles en ligne à l'adresse précisée au point 4 du présent avis.

Pour être qualifiés, les soumissionnaires doivent remplir les exigences minimales décrites dans les Conditions particulières de l'appel d'offres. Les exigences de qualification comprennent entre autres :

- les conditions légales de l'entreprise ;
- la situation financière de l'entreprise ;
- l'expérience de l'entreprise ;
- la capacité technique de l'entreprise ;
- la disponibilité, la qualification et l'expérience du personnel de l'entreprise ;
- la disponibilité du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux ;
- voir le DAO pour les informations détaillées.

Les principaux critères d'évaluation sont également clairement mentionnés dans le DAO. Veuillez lire attentivement les instructions fournies dans les dossiers.

4. Les candidats désireux de soumissionner peuvent télécharger les dossiers complets sur le site web du PNUD à partir du **02 décembre 2016** à l'adresse suivante : <http://procurement-notices.undp.org/index.cfm> ou les retirer, entre 9 h et 12 h et entre 15 h et 17 h, heure TU, de lundi à vendredi (contre une rame de papier) à l'adresse ci-dessous :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)- Réception

40, Avenue des Nations Unies

Lomé, Togo

Tél.: +228 22 21 20 22 / 22 21 20 08

Fax: +228 22 21 16 41

. ?

Chaque soumission doit être déposée main à main sous pli fermé comprenant un original et deux copies, avec la mention écrite suivante sur l'enveloppe, selon les cas :

AO/ PUDC-TG/004A/12/2016 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES STATIONS DE POMPAGE DANS LE CADRE DU PUDC.

LOT N°

Toutes les offres devront être déposées au plus tard le **22 décembre 2016 à 10 h 00 TU**. Les offres remises après la date/heure indiquée dans le dossier ne seront pas acceptées. Veuillez lire attentivement les dossiers d'appel d'offres (AO) et suivre scrupuleusement les instructions fournies.

5. Le PNUD ne sera pas responsable des frais engagés par les soumissionnaires dans le cadre de la collecte, la préparation ou la soumission des offres. Le dépôt n'entraîne aucun engagement du PNUD vis-à-vis du soumissionnaire. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant la période indiquée dans les Dossiers d'Appel d'Offres.

6. La période estimée pour la notification de l'attribution des marchés des travaux est Février 2017.



N° AO/PUDC-TG/004B/12/2016

Réf : TRAVAUX DE PROLONGEMENT SUR LA ZONE DE REMBLAI A AHANOUKOPE DU CANAL D'EVACUATION DES EAUX DE LA DEPRESSION DU TRIANGLE DES RAILS DANS LE GRAND CANAL D'EQUILIBRE (GCE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)



Au service des peuples et des nations

1. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - Bureau Togo, sollicite par le présent avis, des offres de la part de tous les candidats éligibles et répondant aux critères de qualification requis, pour des travaux d'assainissement de la ville de Lomé. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Composante 1 : Infrastructures et services sociaux de base du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) financé par le Gouvernement du Togo et ses partenaires.

Les travaux sont constitués en un lot unique :

TRAVAUX DE PROLONGEMENT SUR LA ZONE DE REMBLAI A AHANOUKOPE DU CANAL D'EVACUATION DES EAUX DE LA DEPRESSION DU TRIANGLE DES RAILS DANS LE GRAND CANAL D'EQUILIBRE (GCE)

2. La durée des travaux est estimée à 5 mois.

3. Toutes les conditions/exigences de l'Appel d'Offres (AO) sont détaillées dans les dossiers accessibles en ligne à l'adresse précisée au point 4 du présent avis. Pour être qualifiés, les soumissionnaires doivent remplir les exigences minimales décrites dans les Conditions particulières de l'appel d'offres. Les exigences de qualification comprennent entre autres :

- les conditions légales de l'entreprise ;
- la situation financière de l'entreprise ;
- l'expérience de l'entreprise ;
- la capacité technique de l'entreprise ;
- la disponibilité, la qualification et l'expérience du personnel de l'entreprise ;
- la disponibilité du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux ;
- voir le DAO pour les informations détaillées.

Les principaux critères d'évaluation sont également clairement mentionnés dans le DAO. Veuillez lire attentivement les instructions fournies dans les dossiers.

4. Les candidats désireux de soumissionner peuvent télécharger les dossiers complets sur le site web du PNUD à partir du **02 décembre 2016** à l'adresse suivante : <http://procurement-notices.undp.org/index.cfm> ou les retirer, entre 9 h et 12 h et entre 15 h et 17 h, heure TU, de lundi à vendredi (contre une rame de papier) à l'adresse ci-dessous :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)-Réception

40, Avenue des Nations Unies

Lomé, Togo

Tél.: +228 22 21 20 22 / 22 21 20 08

Fax: +228 22 21 16 41

Chaque soumission doit être déposée main à main sous pli fermé comprenant un original et deux copies, avec la mention écrite suivante sur l'enveloppe :

AO/PUDC-TG/004B/12/2016 : TRAVAUX DE PROLONGEMENT SUR LA ZONE DE REMBLAI A AHANOUKOPE DU CANAL D'EVACUATION DES EAUX DE LA DEPRESSION DU TRIANGLE DES RAILS DANS LE GRAND CANAL D'EQUILIBRE (GCE) Toutes les offres devront être déposées au plus tard le **22 décembre 2016 à 10h 00 TU**. Les offres remises après la date/heure indiquée dans le dossier ne seront pas acceptées. Veuillez lire attentivement les dossiers d'appel d'offres (AO) et suivre scrupuleusement les instructions fournies.

5. Le PNUD ne sera pas responsable des frais engagés par les soumissionnaires dans le cadre de la collecte, la préparation ou la soumission des offres. Le dépôt n'entraîne aucun engagement du PNUD vis-à-vis du soumissionnaire. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant la période indiquée dans les Dossiers d'Appel d'Offres.

6. La période estimée pour la notification de l'attribution des marchés des travaux est Janvier 2017.

CANTINES SCOLAIRES :

10 % DE PLUS DES EFFECTIFS DANS LES ETABLISSEMENTS, BOND DE 40% DU TAUX DE REUSSITE.

Le gouvernement a lancé en 2008 un programme de cantines scolaires gratuites dans le cadre de la composante « Cantines scolaires » du programme de Développement Communautaire (PDC+). Il vise à lutter contre la déperdition scolaire, à augmenter le taux de fréquentation et de réussite scolaire, à assurer gratuitement au moins un repas par jour aux enfants du préscolaire et du primaire surtout pour les plus démunis. Huit ans après, tous les acteurs s'accordent sur la réussite de cette initiative qui a redonné vie aux établissements scolaires.

Cinq ans après la mise en œuvre du programme, les chiffres sont plutôt éloquentes : 60 934 élèves de 256 écoles ont été touchés dans les cinq régions du Togo. La répartition montre que, dans la région Maritime, 58 écoles sont concernées pour 16 070 écoliers bénéficiaires soit un taux de 26,37%. Dans les plateaux, ce sont 53 écoles pour 11 193 bénéficiaires et un taux de 18,37%, 49 écoles dans la région Centrale pour 10 785 bénéficiaires soit 17,69%, 61 écoles dans la Kara pour 11 268 bénéficiaires et 18,49%, 35 écoles dans les Savanes pour 11 618 bénéficiaires soit 19,06%.

Fort de ces chiffres encourageants, la Banque Mondiale (BM) a consenti en 2014 un prêt de financement de 2,5 milliards de FCFA pendant deux ans, destiné à prendre en charge 166 écoles pour un effectif de 36.837 élèves. Pour la même période, le gouvernement togolais a débloqué 1



Les élèves prenant le repas servi par la cantine

milliard de FCFA au bénéfice de 149 écoles primaires et préscolaires pour 30 934 élèves.

PARI GAGNE.

De fait, des millions de repas sont

servis chaque année dans plus de 300 écoles au profit de près de 90.000 écoliers.

En termes d'impact, une première évaluation, pour le compte de l'année 2016, a révélé un effet positif

sur les indicateurs scolaires et une amélioration de l'état de santé et de nutrition des élèves.

En outre, la fréquentation des établissements scolaires a bondi de près de 10%. L'objectif est de parvenir très rapidement à une couverture nationale de 20%

Cette initiative est soutenue par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la BM. Pour Joëlle BUSINGER, la représentante de la BM à Lomé, les résultats de cantines scolaires sont très encourageants et justifient leur large développement. Selon les recommandations formulées à l'issue du forum national sur l'alimentation scolaire qui s'est achevé le 25 novembre dernier à Lomé, les pouvoirs publics doivent finaliser et adopter une politique nationale d'alimentation scolaire, mettre en œuvre des mécanismes adéquats de financement et de pérennisation du programme d'alimentation scolaire, de mobiliser les ressources supplémentaires pour l'extension progressive de la couverture en ciblant en priorité les enfants les plus vulnérables.

Les partenaires financiers

traditionnels du Togo sont invités à soutenir les efforts du gouvernement dans le développement et dans la mise en œuvre du programme national d'alimentation.

AMPLIFIER LE PROGRAMME.

A l'école primaire publique d'Adjallé à Lomé dans laquelle est installée depuis 2012 une cantine scolaire, le constat est à la satisfaction de tous les acteurs. Plus de 1200 élèves sont servis quotidiennement.

Ce qui selon le directeur monsieur NABE, a fait augmenter l'effectif de l'école. Les enfants qui restaient à la maison regagnent l'école grâce à la cantine. A preuve, il indique que le 02 décembre dernier, malgré la journée de grève décrétée par les enseignants, les enfants ont attendu 9 heures, moment de service des repas, avant de regagner leur maison.

Outre l'assiduité à l'école, il révèle avoir noté une amélioration des résultats en fin d'année, avec un bond de 50% au CEPD, dont il se félicite demandant une amplification du programme.



AVIS APPEL D'OFFRES N° AO/PUDC-TG/004C/12/2016

Réf : TRAVAUX URGENTS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE LOME : ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET CURAGE DES COLLECTEURS/ CANAUX/ CANIVIAUX ET OUVRAGES CONNEXES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)



1. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - Bureau Togo, sollicite par le présent avis, des offres de la part de tous les candidats éligibles et répondant aux critères de qualification requis, pour des travaux urgents d'assainissement de la ville de Lomé. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Composante 1 : Infrastructures et services sociaux de base du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) financé par le Gouvernement du Togo et ses partenaires.

Les lots pour les travaux d'entretien des ouvrages d'assainissement et curage des collecteurs/canaux/caniveaux et ouvrages connexes sont organisés ainsi qu'il suit :

Lot N°1: Entretien des ouvrages:

- Le lac ouest et ses deux émissaires
- Le bassin de rétention d'atikoumé (à côté de la station de services shell)
- Le deuxième bassin de rétention Takassi
- Le bassin de rétention (BR) à côté du domicile de monsieur KAGBARA dans le quartier d'Agbalépédovi

Lot N°2: Entretien et réhabilitation des ouvrages:

- la station de pompage d'AUBA et de son bassin de rétention

Lot N°3: Entretien et réhabilitation des ouvrages:

- La station de relevage/ pompage du lac de Bè
- La station de pompage provisoire de la dépression de Todman
- Les bassins de rétention situés le long de la route de KPALIME
- Le canal de sortie de la dépression du triangle des rails et des caniveaux connexes en aval, dans le quartier Tokoin Dogbéavou

Les candidats peuvent soumettre leurs offres pour tous les lots mais un soumissionnaire **ne peut être attributaire que d'un (01) seul lot** sur les trois (03).

2. La durée des travaux est estimée à 2 mois.

3. Toutes les conditions/exigences de l'Appel d'Offres (AO) sont détaillées dans les dossiers accessibles en ligne à l'adresse précisée au point 4 du présent avis. Pour être qualifiés, les soumissionnaires doivent remplir les exigences minimales décrites dans les Conditions particulières de l'appel d'offres. Les exigences de qualification comprennent entre autres :

- les conditions légales de l'entreprise ;
- la situation financière de l'entreprise ;
- l'expérience de l'entreprise ;
- la capacité technique de l'entreprise ;
- la disponibilité, la qualification et l'expérience du personnel de l'entreprise ;
- la disponibilité du matériel minimum requis pour l'exécution des travaux ;
- voir le DAO pour les informations détaillées.

Les principaux critères d'évaluation sont également clairement mentionnés dans le DAO. Veuillez lire attentivement les instructions fournies dans les dossiers.

4. Les candidats désireux de soumissionner peuvent télécharger les dossiers complets sur le site web du PNUD à partir du **02 décembre 2016** à l'adresse suivante : <http://procurement-notice.undp.org/index.cfm> ou les retirer, entre 9 h et 12 h et entre 15 h et 17 h, heure TU, de lundi à vendredi (contre une rame de papier) à l'adresse ci-dessous :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)- Réception

40, Avenue des Nations Unies Lomé, Togo

Tél.: +228 22 21 20 22 / 22 21 20 08

Fax: +228 22 21 16 41

5. Chaque soumission doit être déposée main à main sous pli fermé comprenant un original et deux copies, avec la mention écrite suivante sur l'enveloppe, selon les cas :

AO/ PUDC-TG/004C/12/2016 : travaux urgents d'assainissement dans la ville de Lomé dans le cadre du PUDC.

LOT N°

Toutes les offres devront être déposées au plus tard le **13 décembre 2016 à 10h 00 TU**. Les offres remises après la date/heure indiquée dans le dossier ne seront pas acceptées. Veuillez lire attentivement les dossiers d'appel d'offres (AO) et suivre scrupuleusement les instructions fournies.

6. Le PNUD ne sera pas responsable des frais engagés par les soumissionnaires dans le cadre de la collecte, la préparation ou la soumission des offres. Le dépôt n'entraîne aucun engagement du PNUD vis-à-vis du soumissionnaire. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant la période indiquée dans les Dossiers d'Appel d'Offres.

7. La période estimée pour la notification de l'attribution des marchés des travaux est Janvier 2017.

TPE/mPOS :

LE SERVICE INNOVANT DE PAIEMENT BANCAIRE DE ORABANK LANCÉ

En Afrique et particulièrement au Togo, bien que le moyen de paiement en espèces présente d'énormes inconvénients à savoir : erreurs de comptage, risques d'agression, vol ou perte détournement de fond de caisse, gestion des espèces, chèques sans provision... il demeure le plus utilisé. Ceci ne saura plus durer. C'est le pari que s'est lancé Orabank Togo. Le leader de la carte bancaire au Togo a lancé le 25 Novembre dernier son offre de Terminaux de paiement électronique (TPE).

Ce service innovant permet aux PME/PMI et très petites entreprises d'accepter les paiements par cartes bancaires grâce à un lecteur de carte jumelé à un terminal mobile (Smartphone ou tablette : mPOS) au moyen d'une connexion sécurisée bluetooth, à la fois sur place et hors de leurs commerces.

Pour le directeur général de Orabank Togo, M. Cheikh Tidiane N'Diaye, le TPE offre une nouvelle solution sécurisée et facile qui permet aux commerçants d'accepter les paiements par carte des porteurs et les avantages sont nombreux : « cette solution certifiée par les réseaux Visa et Mastercard, outre la sécurisation des transactions et la réduction des coûts liés au vol d'argent dans les caisses, permet de simplifier la comptabilité grâce à la traçabilité des paiements, de mettre en œuvre un système de relation client sophistiqué et d'augmenter les ventes », indique-t-il. Avec la nouvelle solution, « nous



La table d'honneur lors du lancement, au centre le DG Orabank Togo M Ndiaye

proposons aux entrepreneurs le service qui jusque là est réservé aux plus grandes entreprises. Et ce sera pour eux un formidable levier d'affaire », a conclu M. N'Diaye. Le responsable monétique à Orabank Togo, Amos

Konlambigue, a estimé après démonstration que le lancement de TPE permettra la vulgarisation de l'outil de paiement qu'est la carte bancaire et son accessibilité à toutes les couches à un coût relativement moindre.

ou grand, aux PME/PMI, aux professions...

Oragroup est présent dans 12 pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrales. Au Togo, Orabank est leader dans la circulation de carte

bancaire avec à ce jour plus de 60 000 cartes visa en circulation. Il est un acteur majeur du système bancaire togolais, que ce soit en

termes de capital, de total de bilan, de fonds propres ou de rentabilité. La banque est dotée d'une situation financière confortable et offre une large gamme de produits et service à une clientèle vaste que diversifiée.

Faites vous plaisir en cette fin d'année

13 900 000 FCFA TTC*

Du 05 novembre au 15 décembre 2016



* Stock limité
Modèle concerné C4 AIR CROSS 4x2 BVM

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema, BP 332 Lomé
Tél.: 22 23 31 00 / Email: cfaotogo@cfao.com

Distributeur Officiel



ENVIRONNEMENT :

POINT SUR LES REALISATIONS LIEES À LA GESTION INTEGREE DES CATASTROPHES ET DES TERRES

Le Togo et la Banque Mondiale (BM) ont mis en place il y a 3 ans le *Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT)*. Ce dispositif d'un montant de 16 millions de dollars, en partie financé par la BM, a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion des risques d'inondation et de dégradation des sols dans les zones rurales et urbaines. Il a également comme finalité de garantir la gestion durable des terres dans les écopaysages ciblés et les zones soumises aux aléas climatiques. A sept mois de la fin du projet, une rencontre de bilan à mi-parcours a réuni le 29 novembre dernier à Tsévié, environ 35km au nord de Lomé, les parties prenantes.

C'est sur une note de satisfaction que les responsables du projet ont clos le bilan de ces quatre premières années de mise en œuvre. Selon eux, 63% des objectifs ont été déjà atteints. De fait, 107 projets communautaires dont le coût est de 3 milliards de FCFA ont été exécutés, dont des réductions des risques et catastrophes dans les bassins fluviaux, la restauration des terres dégradées, la gestion durable des forêts.

« Nous avons soumis un projet lié à la sauvegarde de forêt. Approuvé, il a été financé à hauteur de 3,6 millions de F CFA par le PGICT. Plus de cinq mille plants nous ont été également offerts. Nous avons par ailleurs bénéficié des formations sur les conséquences liées à l'abattage arbitraire des arbres. Et grâce à ce financement, nous avons pu reboiser la forêt de Tsévié » a témoigné Dosse-Midodzi, un bénéficiaire. Malgré tout, les autorités restent attentives à la durabilité des acquis du PGICT dans les 5 régions : « il est nécessaire et important de savoir

quelles sont les structures mises en place par les ONG pour accompagner les initiatives communautaires. Du côté des communautés à la base, il est question d'avoir une idée précise de l'organisation prévue pour l'entretien des acquis. Et sur le plan institutionnel, prendre connaissance

des lois qui pourront aider à conserver les réalisations » a indiqué Folly Yao DZIWONOU, Directeur de l'inspection forestière.

Au cours des deux jours de la rencontre de Tsévié, des pistes de solutions ont été trouvées et

adoptées pour la pérennisation des ouvrages. « Nous allons concéder la réalisation des caniveaux et d'autres infrastructures aux mairies. Tout serait fait pour que le Comité de Développement Local (CVD) qui est au centre des initiatives, s'approprie également les ouvrages et se charge de leur entretien », a indiqué Afenutsu Espoir, responsable cellule du suivi évaluation du PGICIT.

FORT ENGAGEMENT :

Le Togo a élaboré une stratégie nationale de gestion de catastrophes

qui comprend, notamment, un plan d'organisation des secours d'urgence et un programme national pour l'adaptation aux changements climatiques.

D'importants efforts ont été réalisés depuis plusieurs années avec de grands travaux d'assainissement dans les villes, la pose d'épis sur le littoral, le renforcement du reboisement et davantage de moyens accordés aux acteurs de la plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophes.

Le PGICT vient renforcer l'arsenal des mesures nationales visant à limiter et à gérer les risques et impacts des catastrophes au niveau national et local.

Le projet soutient la restauration des services d'écosystème qui permettent de réduire et d'atténuer les inondations récurrentes en favorisant les pratiques durables d'agriculture dans les bassins pluviaux et la réduction de l'érosion des sols.

Le programme s'achèvera en 2017, mais le Togo a d'ores et déjà sollicité la Banque mondiale pour continuer les actions de lutte contre les changements climatiques. Une demande officielle a été formulée à l'occasion de la visite à Lomé d'une mission de suivi du PGICT.



Photo de famille

DOUANES :

LE SYSTEME « SYDONIA » AU CENTRE DES DEBATS À LOMÉ

Un atelier de haut niveau a réuni ce 29 Novembre à Lomé une cinquantaine d'experts venus des pays de la CEDEAO et de l'Afrique centrale. Au centre des débats, l'avenir du système «Sydonia», ce système de gestion de douanes automatisé qui couvre la plupart des procédures de commerce extérieur.

Le système Sydonia, développé et géré par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), est devenu capital pour les gouvernements qui l'ont adopté. Il constitue pour de nombreux pays l'outil principal pour le dédouanement des marchandises et d'autres procédures douanières. Il traite les manifestes, les déclarations de douane, les procédures de comptabilité, le transit et les régimes suspensifs.

Le logiciel génère également des données commerciales pouvant être employées pour des analyses statistiques et économiques. Mais le système montre ses limites d'où cette rencontre pour jeter les bases de son futur même si on ne parle pas de son abandon.

d'échanger des expériences, d'adresser des commentaires et observations à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et

d'aborder la question d'une version open source du Sydonia. A l'ouverture des travaux, le Commissaire des impôts, Essowavana Adayi, a souhaité dans son allocution, que des réflexions soient menées au niveau de chacun des pays participants, afin de développer des stratégies à partir des recommandations qui sortiront des travaux, pour définir une vision régionale de mise en œuvre du SYDONIA par les administrations douanières, pour une meilleure performance.

Outre le Commissaire des impôts, on notait la présence du Commissaire des Services Généraux, Kokou Tchodie, du représentant du Commissaire des Douanes et Droits Indirects, des représentants de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), de la CNUCED et de la CEDEAO, des partenaires du Port Autonome de Lomé et de SEGUCE.



Table d'honneur

La rencontre de Lomé qui a duré deux jours a permis aux participants le Développement (CNUCED) et

CFAO MOTORS EN « HARMONIE » AVEC SON PUBLIC

Edem QUIST

Ce 1^{er} Décembre est la date symbolique choisie par CFAO MOTORS pour faire découvrir au public togolais, le nouveau Toyota Fortuner baptisé « Harmonie » au cours d'une soirée cocktail dans sa splendide concession sise au boulevard Eyadema, en présence de Monsieur DOUTI le représentant de madame la Ministre du Commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme. Ce lancement a été suivi de deux Journées Portes Ouvertes les 2 et 3 décembre 2016.

Totalement redessinée, la nouvelle version de Toyota Fortuner dévoilée au public est tout aussi performante que son prédécesseur sur les pistes difficiles d'accès d'Afrique.

Ce nouveau 4X4 se démarque par ses lignes empruntées aux codes du luxe, son concentré de technologie et son confort sont inégalables. Le Fortuner vous propose le Bluetooth, la reconnaissance vocale, la connectivité aux USB et les commandes au volant.

tactile, lecteur DVD, la caméra de recul.

Conçu pour l'aventure, il a été également pensé pour offrir un très haut niveau de raffinement et de confort. Jusqu'à 7 passagers peuvent prendre place à bord. Ses sièges modulables transforment rapidement votre véhicule familial en une machine d'aventure prête pour l'action. Le Fortuner se décline en version Essence et Diesel avec

sécuritaires et de confort.

En marge de ce lancement, deux journées portes ouvertes organisées par CFAO Motors ont permis de découvrir ses installations, ses produits, ses prestations de service, ses équipements et le professionnalisme de son équipe engagée au quotidien pour la satisfaction complète de ses clients. Pour le chef unité véhicules et transports ASECNA, Monsieur Makpo IDRISOU rencontré sur les lieux, la notoriété de CFAO Motors sur le marché togolais tient à deux niveaux : la disponibilité des pièces de rechange d'origine avec un rapport qualité-coût très abordable et l'expertise dont disposent ses techniciens pour assurer la maintenance de tous les modèles offerts aux clients.

CFAO Motors au Togo

CFAO Motors Togo est la filiale togolaise du groupe CFAO, 1^{er} réseau automobile en Afrique et dans les collectivités et territoires d'Outre-Mer. Installée au Togo depuis 1924, CFAO Motors est le distributeur exclusif des marques



MM Mannerie et Pre dévoilant le bijou au public

de renommée mondiale dont TOYOTA, CITROËN, YAMAHA, BRIDGESTONE, JCB et OTIS. Il vend une large gamme de véhicules neufs de tourisme et utilitaires. Implantée à Lomé, CFAO Motors Togo couvre une grande partie du territoire togolais et assure à ses clients plus de réactivité et de disponibilité.

Elle s'appuie sur l'organisation logistique du groupe CFAO, et plus particulièrement sur ses plateformes de stockage en Europe, pour assurer la disponibilité et la rapidité d'acheminement des véhicules et des pièces de rechange. Une équipe de 76 professionnels compétents et qualifiés travaillent au service d'un même objectif :

la satisfaction de ses clients, dans une démarche constante de qualité et de respect des exigences des constructeurs et de leurs standards internationaux.

Doté d'installations modernes et spacieuses, d'équipements à la pointe de la technologie, CFAO Motors Togo propose une offre complète de services avant, pendant et après la vente, pour répondre à tous les besoins de ses clients et le seul à offrir une garantie constructeur de 3ans ou 100mille Km.

Ce tout nouveau bijou de CFAO Motors vous coûtera jusqu'au 31 Janvier 2017 une somme de 32millions de francs CFA TTC.



Au milieu, M Hervé Mannerie DG CFAO pendant la conférence de presse

Vous trouverez une multitude de fonctionnalités telles que l'écran tactile, une transmission automatique ou manuelle tous offrant des garanties



IMAGIN'CREATIONS
Communication - Graphisme et Web Design

Obtenez votre
SITE WEB
en un seul clic

- SITE WEB RESPONSIVE DESIGN
- DES MODULES ADAPTES A VOS BESOINS
- NOM DE DOMAINE ET HEBERGEMENT INTEGRES

Concevez rapidement un site aux couleurs de votre entreprise et devenez visible sur le web !
Ne passez pas à côté de ce potentiel que vos concurrents exploitent déjà.



BP. 1415 Lomé- TOGO Tél : (+228) 22 37 37 69/ 92 99 98 00/ 98 00 61 91
Siège social : Immeuble Imagin'Creations, 339 rue Agbalepedo
Route Fan Milk Agbalepedo vers Total Totsi, Lomé - TOGO
E-mail: imagincreations@imagincreations.com / www.imagincreations.com

FOOTBALL : LE TOGO TIENT PEUT-ETRE SON PROCHAIN AGASSA KEVIN AHYI, LE TOGOLAIS DU PSG.

Les Eperviers de la génération des Adébayor, Agassa qui ont fait rêver le public sportif togolais est sans doute en train de passer la main. La Coupe d'Afrique des Nations (CAN) qui s'ouvre le 14 janvier prochain au Gabon sera probablement la dernière grande compétition qu'ils joueront. Si leurs noms restent gravés en lettres d'or dans les annales du football togolais, la relève semble se préparer, prête à ne pas souffrir de la comparaison. Parmi eux, Kevin Ahyi, gardien de but évoluant à Paris

Déjà gamin, il impressionnait ses camarades de jeu dans les quartiers de Lomé. Aujourd'hui à 20 ans, Kevin qui vit à Paris, parfait ses talents avec encore plus de passion et de travail. Il fit ses classes entre 12-13 ans à la Garenne-Colombes pour atterrir ensuite au club de Port-Marly. Il rejoindra ensuite l'US Le PECQ où il s'est installé pendant 3 ans, évoluant avec les U15 et les U17. Avant d'être contacté par Le Paris-St-Germain (PSG) où il évolue désormais en U 19 en DSR et DH.

Il a été appelé avec les Eperviers

pour les éliminatoires de la CAN U 20. Et en tire une grande fierté d'avoir porté les couleurs nationales.

Pour les A, il est bien évidemment plein d'espoir et se dit disponible : « Bien sûr, si le sélectionneur venait à me solliciter, je n'hésiterais pas du tout ». Même s'il est patient, il trépigne de jouer au plus haut niveau et de disputer les plus grandes compétitions de football. Tout en confiant que d'ici 2 ans, « évoluer en National ou dans une bonne 2e division ou même 3e division à l'étranger serait déjà très

bien ».

Ses coéquipiers apprécient ses bons réflexes, sa réactivité et sa prise de risque, qui l'amènent à sortir de sa ligne de but et aller aux contacts.

Sur les chances du Togo à la prochaine CAN, il est plutôt optimiste : « le football togolais a connu une longue crise, avec la non participation à la CAN 2015, l'interruption du championnat etc. Mais les changements à la tête de la fédération et la venue de Claude Leroy chez les Eperviers ont été de



bons signaux. Le pays s'est qualifié in extremis et le championnat a repris. Les choses vont donc dans le bon sens. Autant de raisons

d'espérer une bonne tenue des Eperviers en janvier » confie-t-il. Ses idoles : l'Allemand Manuel NEUER et le Brésilien DIDA

INTERVIEW : CONSTANT ALIHONOU, ARTISTE PLASTICIEN

✎ Wilfried ADEGNIKA

« L'ART TOGOLAIS SE PORTE TRES BIEN, SAUF QUE LES GENS HESITENT À Y INVESTIR »

Fils de la préfecture des Lacs, Constant Alihonou a suivi après ses études, une formation en maintenance réseaux informatiques avant de s'adonner à l'aventure passionnante de l'art. Constant est l'un de ceux qui font perdurer l'héritage artistique du feu éminent professeur Paul Ahyi. Avec une remarquable maîtrise de l'art monumental, bas-relief, sculpture ... c'est un artiste pluridisciplinaire, capable de peindre aussi bien avec le feu que de l'acide chlorhydrique. Découvrons-le.

Focus Infos : Comment travailles-tu ? Tu pars d'une esquisse ou d'un brouillon avant de réaliser tes œuvres ?

Constant Alihonou : Je fais des esquisses mais pas très souvent. La plupart du temps je le fais quand il s'agit d'une commande ou lors d'une résidence d'art visuel sur thématique où on vous demande de présenter des démarches à suivre. Ou encore quand il s'agit d'un concours thématique. Sinon d'une manière générale, je n'en fais pas. La chose c'est d'avoir l'inspiration et la dextérité.

FI : Quels sont les thèmes ou messages que véhiculent tes œuvres ?

CA : Je ne suis pas dans une thématique donnée. Je peins tout ce qui me passe par la tête entre autres la relation inter humaine; la joie de vivre, la protection de l'environnement... Et surtout pas de dépravation.

FI : Quelle est ta touche de particularité ? Comment reconnaîtrait-on tes œuvres ?

CA : La première touche c'est ma signature. Dans mes œuvres, je fais intervenir des couleurs vives et des couleurs chaudes qui se chevauchent.

Ce qui fait qu'on n'arrive pas à reconnaître les coups de pinceaux. Pour ce qui est de mes œuvres en terre cuite, je fais toujours un mélange avec du kaolin. Et pour mes sculptures en bois, je suis entre le réel et l'abstrait.

FI : Vous venez de terminer une exposition tout récemment, vous voulez bien nous en parler ?

CA : Oui, en effet du 2 au 12 novembre dernier l'institut Goethe

suite à un appel à projet lancé par ce centre que j'ai été sélectionné. Le thème de cette exposition est « la terre nourricière » juste pour interpeller les gens à prendre soin de la terre, celle-là qui nous nourrit de par tout ce qu'elle produit. Pour cette exposition, j'ai travaillé avec de différentes sortes d'argile des différentes régions du Togo à Bassar, Kpomé, Bolou, Akepe, Noepe et Togble ; que j'ai mélangées



a accueilli mon exposition. C'était avec du kaolin. Sur les toiles, j'ai fait

des collages avec des morceaux de tissu.

FI : Quel est le bilan de cette exposition ?

CA : J'étais très satisfait de cette exposition qui a connu plus de 500 visiteurs ayant apprécié mes œuvres. Sur une trentaine d'œuvres exposées j'en ai vendu trois (3) soit un taux de 10% . Ce n'est pas grave. L'essentiel est que j'ai atteint mon objectif. Je rends grâce à mon Dieu.

FI : Une historique des expositions déjà faites

CA : J'ai fait plusieurs expositions mais je peux citer celles de la résidence de l'ambassadeur de France au Togo en 2005 (jardin d'artistes) et en 2007 (forêt d'artistes) ; du centre culturel français de Lomé dans le cadre d'EWOLE 08 et du TERRITOIRE (rencontre internationale d'art visuel) en 2008; de la galerie TMB en 2009. J'ai aussi exposé au centre culturel finno-africain villa Karo au Bénin.

J'ai participé à de grandes manifestations et symposiums internationaux tels que la fonte de bronze avec l'artiste burkinabé KI SYRIKI; le Moutissage dans les tôles avec l'artiste haïtien EDDY Jean-Rémy; la réalisation et impression de tissus avec l'Allemande FRAUKE en collaboration avec CERAD International.

FI : Des projets ?

CA : Je prévois une autre exposition en ce mois de décembre à l'espace Jean Paul II du centre Saint Jean (paroisse universitaire). Et une autre exposition à l'institut français de Cotonou au Bénin en mars 2017.

FI : Un regard sur l'art togolais ?

CA : L'art togolais se porte très bien sauf que les gens hésitent à y investir. Mais le courage et l'abnégation sont là et on espère.

FI : Qu'est-ce que tes œuvres t'ont apporté comme gain ?

CA : Par mes œuvres je suis présent aujourd'hui à l'ambassade d'Allemagne depuis mars 2016 (dans le cadre de « Deutschland-puzzle », un projet « Zusammen Zur Einheit »: ensemble vers l'unité, organisé par l'ambassade d'Allemagne au Togo lors du 25^{ème} anniversaire de la réunification de l'Allemagne), à l'ambassade de la république de Chine au Togo depuis 2012, dans le musée d'Istanbul en Turquie depuis 2012 et à la résidence de l'ambassadeur d'Allemagne au Togo depuis juin 2012 (œuvre commune avec Claude West)

FI : Mot de fin

CA : Je remercie Focus Infos pour le soutien qu'il apporte aux artistes.

Je remercie mes fans, mes clients, la société Agence Magique, M Sylvain APEDO, M Emmuel de WANEP-TOGO. Ensemble pour une émergence culturelle au Togo.



SAHAM
Assurance

N°1 en

**Assurance
Automobile au Togo.**

**Assurez donc vos véhicules
à SAHAM TOGO**

 **+228 22 21 79 91 / 22 22 98 98**